

Brevet fédéral de spécialiste de la migration

Formation - Standard

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
p3123	Session d'information à distance sur Zoom	Lu Me Ve	Journée		SEFRI	CHF 11'490

DÉFINITION

Le ou la spécialiste de la migration conseille, guide et encadre des personnes issues de la migration. Il favorise leur intégration et les aide à résoudre les problèmes quotidiens, notamment administratifs, liés à leur séjour : assistance sociale, logement, assurances maladie, scolarisation des enfants, etc., et les encourage à s'intégrer au mieux dans leur nouvel environnement.

Le CIP de Tramelan, le CVPC de Sion et l'ifage de Genève ont réuni leurs compétences afin de proposer une formation permettant de se présenter à l'examen professionnel supérieur pour Spécialiste de la migration. La formation sera dispensée aussi bien à distance qu'en présentiel.

PRÉREQUIS

Pour se présenter aux examens finaux, il faut justifier :

- d'un CFC ou d'une formation jugée équivalente ainsi que de deux années de pratique dans le domaine pour s'inscrire à l'examen final (à un taux d'engagement de 50% minimum) à l'inscription aux examens

ou

- d'une expérience d'au moins six années (à un taux d'engagement de 50% minimum) à l'inscription aux examens.

PRIX

La formation se décline en 5 modules, organisés de manière individuelle par les prestataires de formation ifage et le CVPC et coordonnés par le CIP de Tramelan.

Module 1 - La migration dans le contexte social, ses causes et ses effets : CHF 2'150.-

Module 2 - Les bases légales pour le travail de spécialiste de la migration : CHF 2'520.-

Module 3 - Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel : CHF 2'520.-

Module 4 - L'accompagnement et l'encadrement du séjour et l'intégration des personnes issues de la migration en collaboration avec les partenaires : CHF 2'150.-

Module 5 - L'organisation du travail et de la collaboration professionnelle : CHF 2'150.-

Préparation aux examens du brevet fédéral : compris.

TOTAL : CHF 11'490.-

INSCRIPTION

L'inscription à l'examen, qui doit intervenir 5 mois avant l'examen, doit comporter :

- un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission
- les copies et attestations de compétences, respectivement des attestations d'équivalence
- le dispositif du travail d'examen
- la mention de la langue d'examen
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo
- la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS)

En cas d'intérêt pour la formation du brevet fédéral de spécialiste de la migration, merci de contacter le CIP pour plus de renseignements : **Mme Sandra Bissig - 032 486 07 52.**

PUBLIC

L'examen professionnel fédéral s'adresse aux personnes répondant aux prérequis, ci-contre. Les modules peuvent être suivis par toute personne active, intéressée ou travaillant dans les domaines de la consultation, de l'encadrement, de la formation et de l'intégration des migrants.

Sont ainsi par exemple concernés, les offices de consultation et d'information, les foyers d'hébergement de demandeurs d'asile, tout comme d'autres institutions qui proposent un encadrement, des emplois, des formations, des programmes d'occupation ou des animations aux migrants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les attestations de compétence pour l'admission à l'examen de spécialiste de la migration sont valables pendant 5 ans.

OBJECTIFS

Les 5 modules aborderont les thèmes suivants :

- La migration dans le contexte social, ainsi que ses causes et ses effets
- Les bases légales pour le travail de spécialiste de la migration
- Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel
- Accompagner et encadrer le séjour et l'intégration des personnes issues de la migration en collaboration avec les partenaires
- Assumer son travail de façon professionnelle et collaborative.

CONTENU

La formation se décline en 5 modules, organisés de manière individuelle par les prestataires de formation et coordonnés par le CIP de Tramelan :

Module 1 : La migration dans le contexte social, ses causes et ses effets

- Lieu : Ifage à Genève en présentiel et à distance
- Durée : 6 jours
- Début des cours : mercredi 11 septembre 2024

Module 2 : Les bases légales pour le travail de spécialiste de la migration

- Lieu : CVPC à Sion et à distance
- Durée : 7 jours
- Début des cours : lundi 2 décembre 2024

Module 3 : Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel

- Lieu : CIP à Tramelan et à distance
- Durée : 7 jours
- Début des cours : dates à venir

Module 4 : L'accompagnement et l'encadrement du séjour et l'intégration des personnes issues de la migration en collaboration avec les partenaires

- Lieu : CVPC à Sion et à distance
- Durée : 6 jours
- Début des cours : dates à venir

Module 5 : L'organisation du travail et de la collaboration professionnelle

- Lieu : CIP à Tramelan et à distance
- Durée : 6 jours
- Début des cours : dates à venir

Contenu Global :

- Connaissance de soi
- Politique de l'asile et des réfugiés et ses applications
- Prévoyance sociale, assurances sociales et droit du travail
- Techniques de communication
- Asile et migration : sources historiques, économiques et politiques
- Approche interculturelle
- Analyse de situation, intervention et système d'intégration
- Organisation, gestion administrative et financière d'une entreprise
- Conduite et motivation d'équipe
- Gestion de projet
- Relation avec les médias.

INTERVENANTS

Professionnels des domaines concernés.

DURÉE ET ORGANISATION

Nous organisons des séances d'information à distance (Zoom) pour le Brevet de spécialiste de la migration aux dates suivantes et horaires suivants:

- Mercredi 31 janvier 19h00 – 20h00
- Lundi 04 mars 18h00 à 19h00
- Vendredi 12 avril 11h00 – 12h00
- Lundi 29 avril 19h00 à 20h00

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la séance d'information par un e-mail à spm@cip-tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 07 47.

PROCHAINE RENTRÉE



Session d'information à distance sur Zoom

REMARQUES

Financement de la formation

La confédération accorde une subvention directe de la formation professionnelle supérieure (brevet ou diplôme fédéral) aux candidats ayant suivi des cours préparatoires. Une fois inscrits à l'examen du brevet, ils pourront récupérer 50% du montant investi dans les frais de formation. Pour plus d'information, merci de consulter le site internet de la confédération : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html>

CONTACT

E : spm@cip-tramelan.ch

T : +41 (0)32 486 07 52